

Politique d'accessibilité NP Conseil et Formation

Document mis à jour le 02/02/2026



Conformément à la loi dite « loi handicap » du 11 février 2005, les organismes de formation sont tenus :

- D'accueillir les personnes en situation de handicap en formation, sans discrimination
- De garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

Qu'est-ce que l'accessibilité ?

L'accessibilité constitue l'ensemble des moyens matériels et humains mis en œuvre pour permettre à tous, et notamment aux **personnes en situation de handicap** de bénéficier pleinement d'une action de formation.

Ce principe d'égalité de traitement vis-à-vis des **personnes en situation de handicap** est établi par la loi Handicap du 11 février 2005.

La loi du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, a de plus instauré une **obligation de certification**, pour les **organismes de formation** souhaitant bénéficier de fonds publics pour la formation professionnelle.

Les organismes de formation doivent notamment répondre depuis le 1er janvier 2022 à des critères qualité relatifs à la prise en compte des besoins des **personnes handicapées**.

Qu'est-ce que la compensation ?

Le droit à la compensation a été instauré par la loi handicap de 2005 et doit permettre un égal accès à la société aux **personnes en situation de handicap**.

La mise à disposition d'**aides matérielles** ou d'**aides financières** est destinée à **compenser les conséquences du handicap** tout au long de la vie.

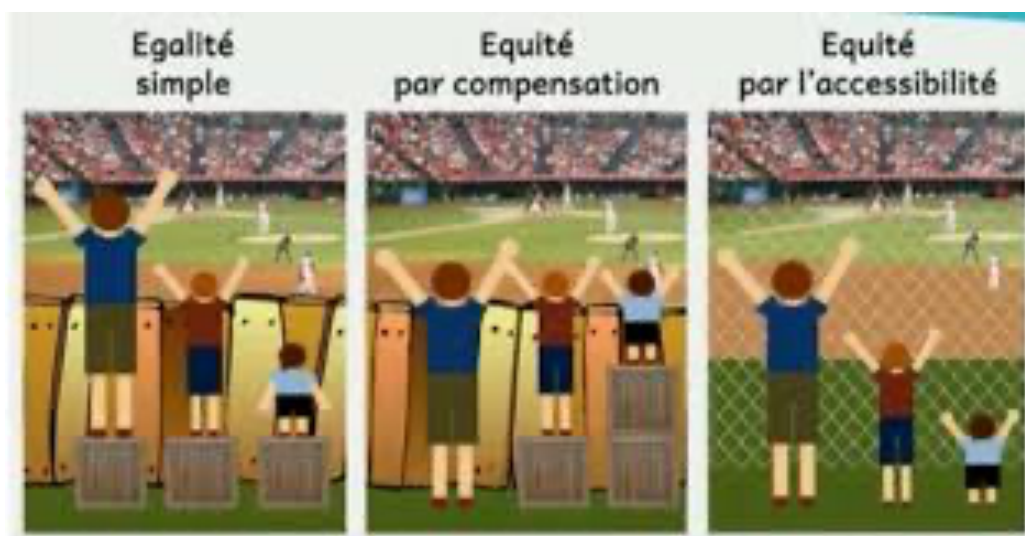
Toute personne en situation de handicap souhaitant s'engager dans un **parcours de formation** doit donc pouvoir le faire dans des conditions adaptées.

NP Conseil et Formation s'engage à étudier les difficultés rencontrées par le futur apprenant et à se rapprocher des organismes dont c'est le métier, afin de réfléchir aux moyens de compensation nécessaires.

Il peut s'agir par exemple :

- D'un accueil à temps partiel ou discontinu, avec une durée de **formation adaptée au handicap** ;
- Ou de l'aménagement des modalités d'évaluation

Pour cela, NP Conseil et Formation dispose d'un référent handicap, en la personne de Nathalie Parayre, qui peut être consulté à la demande (ecolearnika@gmail.com)



Notre politique d'accessibilité

107 chemin de la Palanque, 31 140 Launaguet

Siret : 801 811 753 00012

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 31 07366 31 auprès du préfet de la région Occitanie

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

ecolearnika@gmail.com

T : +3 3 (0) 9 70 82 12 12

M : +3 3 (0) 6 14 48 88 98

NP Conseil et Formation s'est engagé le **21 mars 2024**, dans une démarche d'accessibilité de ses formations en signant auprès de l'AGEFIPH une **charte d'engagement**, afin de développer l'accessibilité de son offre de formation.

Le centre s'est doté d'un référent handicap, en la personne de Nathalie Parayre, qui peut être consulté à la demande (ecolearnika@gmail.com). Ce référent dispose d'une fiche de mission et apparaît sur l'organigramme du centre de formation. Ces coordonnées apparaissent sur chaque document d'information sur les formations, sur les pages du site internet dédiées au handicap, ainsi que sur le livret d'accueil.

Ce référent handicap se tient informé des dernières obligations sur le sujet du handicap en matière de formation professionnelle, et se forme auprès des organismes compétents (ex : AGEFIPH)

Des outils internes de suivi sont mis en place afin de faciliter l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Une liste d'acteurs spécialisés dans le handicap est proposée à l'apprenant afin de faciliter son parcours.

Les pratiques d'accueil sont régulièrement analysées afin de permettre une amélioration continue des process.

Une individualisation des parcours est possible afin d'adapter les temps et les supports d'apprentissage aux besoins des apprenants.

Cette politique d'accessibilité est alimentée et mise à jour au fur et à mesure des progrès d'accessibilité réalisés sur les offres de formation.